

COMMUNE DE MERXHEIM

PROCES - VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en fonction : 15

L'an deux mille vingt-deux, le dix janvier à 20 h 00, était réuni en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de MERXHEIM, sous la présidence de Monsieur Patrice FLUCK, Maire.

Membres présents : MM. et Mmes Stéphane ZIEGLER, Sylvie SCHRUOFFENEGER, Gérard KAMMERER, Adjoints au Maire et Céline BERINGER, Annick BOETSCH, Edith GEILLER, Nicole GUARINO, Sophie VILENO, Jean-Marc WILD, Marie-Chantal WILD Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : Luc BRENDER, Patrick GONSALVES, Denis SCHNEIDER, Raphaël WAGNER,

Procurations : Luc BRENDER à Gérard KAMMERER
Patrick GONSALVES à Sylvie SCHRUOFFENEGER
Denis SCHNEIDER à Jean-Marc WILD
Raphaël WAGNER à M. le Maire

Le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il propose de rajouter un point. Il s'agit d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au rajout de ce point.

ORDRE DU JOUR COMPLETE

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2021
3. Vente de terrain au lotissement Breyll
4. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
5. ADAUHR – convention d'Assistance au Maître d'Ouvrage – Etude de sécurisation de la traversée d'agglomération
6. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
7. Informations
8. Divers

9. Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Le Maire propose à l'assemblée de désigner une personne membre du Conseil pour remplir la fonction de secrétaire du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ Désigne M. Stéphane ZIEGLER Adjoint au Maire, pour remplir cette fonction.
Il sera assisté de Mme Jeanne RUDLOFF, secrétaire de mairie.

POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2021

Aucune remarque ni observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021 comprenant 9 points et un divers, est approuvé et signé à l'unanimité.

POINT N° 3 : Vente de terrain au lotissement Breyll

En séance du 07 décembre 2021 le Conseil avait décidé de proposer à la vente la parcelle 437 section 10 de 8.00 ares en fonction de la demande :

- ✓ soit dans sa globalité : 8 ares pour un montant de 18 000 € l'are
- ✓ soit de la scinder en deux et de vendre 2 fois 4 ares séparément pour un montant de 19 000 € l'are

A ce jour un acquéreur serait intéressé par l'achat de la parcelle en totalité soit les 8 ares au prix fixé de 144 000 €. L'acheteur demande cependant de pouvoir payer 30 000 € en différé.

Le Maire propose de vendre la totalité de la parcelle 437 section 10 au prix de 144 000 € et d'accepter le versement de cette somme de la manière suivante : 114 000 € à la signature de l'acte notarié et 30 000 € au plus tard le 31 décembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de suivre la proposition du Maire de vendre la totalité de la parcelle 437 section 10 au prix de 144 000€, en deux versements : 114 000 € à la signature de l'acte notarié et 30 000 € avant le 31 décembre 2022.
- ⇒ autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette vente.

POINT N° 4 : Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Vu les articles L.5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz.
Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021,
- ⇒ Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de bien vouloir prendre un arrêté inter-préfectoral actant les nouveaux statuts du Syndicat.

POINT N° 5 : Convention ADAUHR : Etude de sécurisation de la traversée d'agglomération

Les services de l'ADAUHR-ATD ont été sollicités en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur une étude de sécurisation de la traversée d'agglomération.

Dans ce but une convention précisant les prestations et les modalités financières est à signer.

L'ADAUHR propose de réaliser cette prestation pour un coût total, de 8 202.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- ⇒ De missionner l'ADAUHR en vue d'une assistance à maître d'ouvrage dans le cadre d'une étude de sécurisation de la traversée d'agglomération, pour un montant total de 8 202.00 € TTC
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer ladite convention

POINT N° 6 : demandes d'occupation ou d'utilisation du sol

Point présenté par Sylvie SCHRUFFENEGGER

Dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Situation du projet	Objet de la demande
M. Thomas SYLLA et Mme Fanny PEREZ	Rue des Bleuets	Construction d'une maison individuelle

DECLARATIONS PRÉALABLES

Demandeurs	Situation du bien	Objet de la demande
M. Florian FUHRER	10 rue du Printemps	Construction d'une piscine
M. Etienne KAMMERER	4 rue du Ballon	Rénovation de la toiture + installation de vélux et d'une cheminée
M. Lucas HOARAU et Mme Manuela LISBOA	55 rue de Raedersheim	Démolition d'un abri de jardin
M. Olivier LEHR	5 A rue des Faisans	Construction d'un abri ouvert
M. Jean-Marie LEVALLOIS	1 rue de Réguisheim	Ravalement de façade et remplacement des volets
M. Bruno PFENDLER et Mme Laetitia MEY	23 rue de la Gare	Remplacement de la toiture

CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Situation du bien/références cadastrales	Nature du bien	Zonage PLU
Mes Olivier VIX et Nathalie FAUCHER	4 rue des Vosges	Bâti +terrain	UA / N

POINT N° 7 : Informations

Une réunion de travail sur le projet du centre-village aura lieu lundi 17 janvier à 17h30 avec l'ADAUHR.

ARCONIC quitte l'ancienne usine au 1^{er} avril. Dès que les clés nous seront restituées, une visite avec les conseillers sera organisée.

POINT N° 8 : Divers

✓ **Intervention des Conseillers :**

Sophie VILLENNO :

- Quand l'antenne sera-t-elle en place ?

Réponse du Maire : Pas avant 2023. Des piquets pour signaler le futur emplacement ont été posés, mais le positionnement de l'antenne sur le terrain est à revoir. Du fait de la proximité avec l'ancienne route départementale (non déclassée), l'antenne se voit placer en plein milieu du terrain. Ce positionnement pourrait gêner de futurs projets.

POINT N° 9 : Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Le Centre de Gestion 68 nous demande d'organiser un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022.

Le maire fait un état des lieux sur la participation financière de la commune sur la complémentaire « santé » et la complémentaire « prévoyance » des agents.

- Complémentaire « santé » : la commune participe actuellement aux complémentaires « santé » labellisées à hauteur de : 20 €/mois pour un agent seul ; 25 €/mois pour un agent en couple ; 20 €/mois pour un agent seul avec enfant(s) et ajoute +5 €/mois par enfants (dans la limite de 3).
- Complémentaire « prévoyance » : la commune a signé une convention de participation auprès de Sofaxis. La commune participe à hauteur de 18 €/mois pour les agents ayant souscrit une complémentaire « prévoyance » auprès de cet organisme.

Après débat il est retenu de maintenir les conditions de participations actuelles.

Plus aucun point n'étant soulevé ni la parole demandée, le Maire clôt la séance à 20 h 35

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Merxheim de la séance du 10 janvier 2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2021
3. Vente de terrain au lotissement Breyl
4. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
5. ADAUHR – convention d'Assistance au Maître d'Ouvrage – Etude de sécurisation de la traversée d'agglomération
6. Demandes d'occupation ou d'utilisation du sol
7. Informations
8. Divers
9. Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Nom et prénom	Signature	Signature (procuration)
FLUCK Patrice		* * *
ZIEGLER Stéphane		* * *
SCHRUOFFENEGER Sylvie		* * *
KAMMERER Gérard		* * *
BERINGER Céline		* * *
BOETSCH Annick		* * *
BRENDER Luc	Procuration à Gérard KAMMERER	Gérard KAMMERER
GEILLER Edith		* * *
GONSALVES Patrick	Procuration à Sylvie SCHRUOFFENEGER	Sylvie SCHRUOFFENEGER
GUARINO Nicole		* * *
SCHNEIDER Denis	Procuration à Jean-Marc WILD	Jean-Marc WILD
VILENO Sophie		* * *
WAGNER Raphaël	Procuration à Patrice FLUCK	Patrice FLUCK
WILD Jean-Marc		* * *
WILD Marie-Chantal		* * *